Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 029-212900625-20260226-2026_02_09-DE

Mairie de GOUEZEC FINISTÈRE

Chicane de Pont-Coblant – RD785 – Conventionnement avec le Département du Finistère

Délibération n°2026-02-09 | Conseil municipal du 26 février 2026

Le Conseil Municipal de la Commune de GOUEZEC s'est réuni en session ordinaire le jeudi 26 février 2026 à dix-neuf heures trente à la mairie, sous la présidence de Madame Cécile NAY, Maire.

Présents :

MME CECILE NAY, Maire, MME LAURA THOMAS, M JEAN PERENNOU, Adjoints,
M LUC BOURHIS, M DENIS ISSE, MME ANNE TALBOT, M CHRISTIAN MESSEIN, MME TIFFANY BIENVENU, MME SABRINA JAFFRE, MME EMILIE COMBOT, MME CHARLINE GENTRIC, M VINCENT PRAT, Conseillers municipaux.

Pouvoir :

M REMI MOAL donne pouvoir à M DENIS ISSE
MME GWENDOLINE GRISON donne pouvoir à MME SABRINA JAFFRE

Secrétaire de séance :

MME LAURA THOMAS

Membres en exercice : 14

Exposé des motifs :

Dans le cadre de l'aménagement des deux chicanes en sortie de Pont-Coblant sur la RD785, réalisés en 2024 et 2025, une convention doit être signée avec le Département du Finistère.
Cette convention établira que la réalisation des travaux ayant été faite par la commune de Gouézec, l'entretien de cet aménagement sera à la charge de la commune.

Il est demandé au Conseil d'autoriser madame le Maire à signer cette future convention.

DELIBERATION

- AUTORISE le Maire à signer la convention

Pour : 14	Contre : 0	Abstentions :0

Fait et délibéré à Gouézec, le 26/02/2026
Le Maire,
Cécile NAY

MAIRIE DE GOUEZEC R.F. 29 (Finistère)